

**SESSION 3 – ATELIER C : OUTILS****C10 : LE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE : UN OUTIL POUR UNE OBSERVATION LOCALE EN SANTÉ MENTALE**GUEZENNEC Pauline<sup>(1)</sup>, PROVOST Emmanuelle<sup>(2)</sup>**RÉSUMÉ**

**Contexte :** Lieux de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie publique, les usagers et les aidants, les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) ont pour objectif de définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population.

Cette instance apporte une connaissance des besoins et des ressources en santé mentale d'un territoire de proximité.

**Objectifs et méthode :** La première étape d'un CLSM est de réaliser un diagnostic territorial pour déterminer les thématiques ou publics prioritaires qui aboutiront à la constitution de groupes de travail.

Le diagnostic repose sur plusieurs sources de données (ASV, observatoires locaux et régionaux, ARS, CPAM, Éducation Nationale, Agences d'urbanisme...) et regroupe plusieurs types de données, qualitatives et quantitatives (politiques de santé locales, état des partenariats, ressources et offres sur le territoire...).

**Résultats :** Le CLSM préconise et organise les groupes de travail en fonction des besoins locaux identifiés et permet ainsi, la planification et le développement des politiques locales de santé.

Grâce à son travail en réseau et son diagnostic croisé, pour chaque territoire le CLSM permet, selon les spécificités locales de:

- Observer et connaître les évolutions ;
- Favoriser une prévention et un repérage précoce ;
- Améliorer l'accès et la continuité des soins ;
- Lutter contre l'exclusion à travers des actions pour l'inclusion sociale ;
- Renforcer l'autonomie des usagers ;

- Promouvoir la santé mentale, lutter contre la stigmatisation.

En France, une centaine de CLSM sont recensés.

Les CLSM opérationnels ont permis la mise en place de différentes actions :

- Convention bailleurs/ psychiatrie ;
- Création de SAVS, GEM, Maison des Adolescents...
- Formations inter institutionnelles, formations à la prévention du suicide, formations des gardiens d'immeuble ;
- Mise en place de la SISM ;
- Mise en place de cellules de coordination pour des situations individuelles complexes.

**Conclusion :** Le CLSM apparaît comme un levier permettant de connaître les ressources, les partenariats en place, les besoins spécifiques à la population locale.

\*\*\*\*\*

Contact auteur : GUEZENNEC Pauline  
pguezennec@epsm-lille-metropole.fr

<sup>(1)</sup> Centre collaborateur de l'organisation mondiale de la santé  
Lille, Lille, France

<sup>(2)</sup> Conseil intercommunal de santé, santé mentale et  
citoyenneté, Ronchin, France